



Proposition mutation pdt arret maladie

Par **mariejose**, le **19/10/2011** à **14:36**

Bonjour,rnrnen arrêt maladie depuis 2 ans bientôt, (je suis agee de 58 ans et veuve) j'ai reçu de la part de mon employeur une proposition de mutation. rna priori mon medecin compte prolonger mon arrêt maladie jusqu'à l'invalidité (3 ans), que dois je faire face a cette proposition qui est doublée d'un plan de licenciement économique ou reclassement interne à l'entreprise. rn l'inspection du travail m'a conseillée de ne pas répondre à cette proposition. rnj'ai un mois de délai de reflexion. rnA date, je ne peux ni ne souhaite accepter cette mutation, dois je donc en faire part à mon employeur ?rnrnD'avance merci, rnrnCordialement, rnrnMJ D

Par **pat76**, le **19/10/2011** à **19:03**

BonsoirrnrnAgissez comme l'inspection du travail vous l'a conseillé. Surtout, si vous n'aviez pas de clause de mobilité dans votre contrat de travail.